

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Portant fixation du tarif vente guide touristique Topo-Guide Escalade

N°49/2024

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 19 décembre 2024 à 19h00			
Date de la convocation 14/12/2024	L'an deux mil vingt-quatre le jeudi dix neuf décembre 2024 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
Date d'affichage de la convocation 14/12/2024				
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
	1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
	2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
	3 – Monsieur PAUL François	X		
	4 – Monsieur SERRES Hervé		X	DURANDO Françoise
Nombre de conseillers : 11	5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUX Elodie	X	
Quorum	5	7 – Madame DURANDO Françoise	X	
Présents	7	8- FORIEL Jonathan	X	
Représentés	1	9 – GIULIANI Stéphanie		X
Votants	8			
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) CREISSEN Viviane		ADOpte A L'UNANIMITE		

Le conseil municipal a décidé de réaliser un guide touristique dans le cadre d'un topo-guide escalade. Le guide est intitulé « Topo LA CAPELLE ». Le guide est réalisé en 1 000 exemplaires. Le coût de la réa

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des exemplaires qui seront vendus au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER à 24 € TTC le prix de l'exemplaire en vente directe
- DE FIXER à 18 € TTC le prix de l'exemplaire à une structure de revente

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,



Xavier GAYTE

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr